

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le onze juillet à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de ST CYR SOUS DOURDAN, légalement convoqués se sont réunis sous la Présidence de Madame COLOT Geneviève, Maire.

ETAIENT PRESENTS : DOLLEY Françoise, LACLIE Gilbert, L'ANTON Evelyne, BARRILLIE William, VIALLOU Nathalie, MAJ Ketty, BOULON Annick, GALISSON Arnaud

ABSENT EXCUSE : MOULIN J.Pierre pouvoir à L'ANTON Evelyne

ABSENTS : DESOUTER Alain, BARRES Martine, DABASSE Andréa, VIGNE Eric, PREVOST Daniel

INTEGRATION DE LA RUE DE LA LAITERIE DANS LE DOMAINE COMMUNAL :

Les propriétaires de la Rue de la Laiterie ont sollicité le classement dans le domaine public de cette rue cadastrée C 1437.

Après avoir formulé les réserves suivantes :

- Vérification du réseaux eaux potables,
- L'entretien des trottoirs restera à la charge des propriétaires,
-

Monsieur BARRILLIE William, ayant quitté la séance pour la délibération.

Après avoir voté 5 pour, 1 contre et 2 abstentions

Après instructions de cette demande il paraît possible d'y répondre favorablement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

- De prononcer le classement dans la voie communale de la parcelle cadastrés c 1437
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit classement

LOCATION DE TERRES AGRICOLES POUR CULTIVER DES PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE :

Madame le Maire présente la demande formulée par Madame VIALLOU sollicitant la location de terres agricoles dans le but d'y cultiver des plantes aromatiques et médicinales en agriculture biologique.

Après avoir entendu l'expose,

Madame VIALLOU ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE Conseil Municipal, autorise Madame VIALLOU à défricher les terres et autorise Madame le Maire à signer le bail de location des terres suivantes : C 326, C 327, C328 et C 329 à la Barocherie.

MISE A DISPOSITION DU LOCAL DIT « POMPIER » à Mme VIALLO

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de mener à bien son projet de cultiver des plantes aromatiques et médicinales, Madame VIALLO recherche un local d'entrepôt.

La Commune disposant d'un local non utilisé, rue de l'Eglise, se propose de mettre à disposition de Madame VIALLO ce local.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la mise à disposition du local dit « Pompier » à Mme VIALLO.

Dit que les conditions seront définies lors de la signature du bail avec la location des terres agricoles.

PROJET DE RETROCESSION DU SENTIER RURAL N°7 DE BANDEVILLE A MORSANG :

Une demande de rétrocession de la sente N°7 a été formulée par GFR LA MAGDELEINE.
Ce dossier sera remis à l'ordre du jour du Conseil Municipal de septembre.